

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005  
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier  
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles  
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie  
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard  
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge  
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**LORMONT - ZAC Quai Chaigneau Bichon - Délégation de maîtrise d'ouvrage  
concernant les équipements publics d'intérêt général**  
**□- Convention de mandat entre BMA et la CUB - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'opération d'aménagement du Quai Chaigneau Bichon à Lormont comprend de la maîtrise foncière pour un montant de 1 028 852 €, une ZAC avec une participation à l'équilibre de 225 597 € et la réalisation d'équipements publics d'intérêt général pour un montant de 3 132 922 €.

Par délibération n° 2003/0220 en date du 28 mars 2003, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de confier à BMA, par mandat, la réalisation des équipements publics d'intérêt général de la ZAC Quai Chaigneau Bichon à Lormont.

La convention de mandat précisait le programme des travaux (article 2.1) et l'enveloppe financière (article 2.2) comprenant le coût des études et des travaux ainsi que le montant des honoraires du mandataire, enveloppe estimée à 2 619 500 € HT soit 3 132 922 € TTC.

Afin d'assurer la mise en sécurité du carrefour entre le quai Numa Sensine et la place Aristide Briand, il a été nécessaire d'intégrer le traitement de ce carrefour au périmètre des études (gestion du carrefour à feux, raccordement de la piste cyclable). De même, la suppression de places de stationnement sur la place actuelle a rendu nécessaire l'étude du réaménagement d'un espace de stationnement situé sous le viaduc SNCF. Ces travaux, nécessaires à un fonctionnement cohérent et en sécurité du site induisent un coût de 240 533 € HT, hors honoraires.

Les études ont également intégré la rue piétonne (non mentionnée dans le mandat initial) qui relie la place au parking, tous deux réaménagés. Le coût des travaux sur cette rue est estimé à 22 445 € HT hors honoraires.

Enfin, les sondages géotechniques ont mis en évidence la nécessité d'un renforcement de la structure du quai afin de répondre aux normes des services de la communauté, notamment dans sa séquence Place Aristide Briand-Parking, séquence qui selon le mandat ne devait faire l'objet que d'un simple reprofilage. Ces travaux sont estimés à 83 823 € HT, hors honoraires.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précisés ci-dessus, le coût du mandat se décline comme suit :

- ⇒ - travaux : 2 098 900 € HT + 346 800 € HT de surcôt,
- ⇒ - actualisation du prix (indice TP) : 101 754 € HT,
- ⇒ - aléas et honoraires (maîtrise d'œuvre et mandataire) : 465 056 € HT.

Ce qui correspond à un total aujourd'hui estimé à 3 012 510 € HT soit 3 602 962 € TTC, soit une augmentation de 470 040 € TTC.

Or, par délibération du 8 juillet 2005, le Conseil de Communauté a approuvé le CRAC 2004 de la ZAC Chaigneau Bichon qui fait état d'une diminution significative de la participation à l'équilibre (de 900 564 € à 225 597 € soit – 647 967 € TTC) versée par la CUB au bilan de cette ZAC, grâce à une augmentation conséquente des recettes de cessions tenant compte de l'évolution des marchés immobiliers.

Cette diminution de la participation à l'équilibre permet donc d'absorber la hausse du coût du mandat.

Ainsi le coût global de l'opération d'aménagement Chaigneau-Bichon s'établit désormais à :

- ⇒ 1 028 852 € pour le foncier (montant inchangé),
- ⇒ 225 597 € de participation à l'équilibre (contre 900 564 € précédemment),
- ⇒ 3 602 962 € pour le mandat d'équipements d'intérêt général (contre 3 132 922 € précédemment),

soit un total de 4 857 411 € TTC contre 5 062 338 € TTC précédemment ce qui correspond à une diminution globale de 204 927 € TTC.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si vous en êtes d'accord de bien vouloir :

- **valider** le nouveau programme et le nouveau coût du mandat confié à BMA pour la réalisation des équipements publics d'intérêt général soit 3 602 962 €.
- **autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de mandat entre la CUB et BMA.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
14 OCTOBRE 2005

M. SERGE LAMAISON

